



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 06 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le mercredi six novembre à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le trente et un octobre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Déborah TARABUSO, Messieurs, Clément BERRUJEX, Lionel CANON, Bernard SEJALON, Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER, Philippe CHEVRAT, Emmanuel OSSOLA.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Madame Amandine ROSSET à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON
Madame Binita COOPER à Monsieur Philippe CHEVRAT
Monsieur Alexandre MERLIN à Madame Nadine CHAMBEL
Monsieur Jean-François MOUSSET à Monsieur Patrick BRUNCHER

Etait absente et excusée :

Madame Lynda VANDELANOITTE

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 18 septembre 2024 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITÉ.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Lionel CANON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITÉ, les a acceptées.

N°2024/022

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2025 - AVIS DU CONSEIL
D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 10

Pouvoirs : 5

Votants : 15

Délibération télétransmise le : 12 novembre 2024

Mise en ligne du 12 novembre 2024 au 12 janvier 2025

Délibération exécutoire le : 12 novembre 2024

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2025 –
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est rappelé que la loi d'orientation budgétaire n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, a instauré dès la période d'élaboration du Budget Primitif, un dialogue au sein des assemblées des Communes comptant plus de 3 500 habitants, afin que les organes délibérants de celles-ci puissent, lors d'une séance précédant celle au cours de laquelle a lieu l'adoption du budget, engager une réflexion sur les orientations que souhaite donner l'exécutif local à la gestion financière de la collectivité territoriale.

La tenue de ce débat doit obligatoirement intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme doit également respecter cette procédure.

Il est par ailleurs précisé que les informations liées aux engagements pluriannuels, la programmation des investissements et le profil de l'encours de dette ne sont pas fournies du fait de l'absence d'investissement et de dette pour le budget de ladite régie.

ENTENDU l'exposé,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

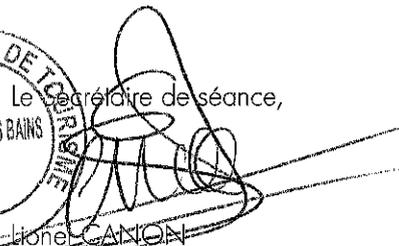
DE DEBATTRE des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport joint

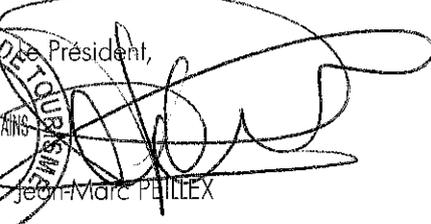
DE PRENDRE ACTE des orientations budgétaires correspondantes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, le Président entendu et après en avoir débattu, PREND ACTE de ce rapport A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Lionel CANON

Le Président,

Jean-Marc PEILLEX